



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

Compte rendu

Conseil Municipal du *Jeudi 16 novembre 2017 à 18h30 en mairie*

Présents :

Jacky PICQUET, Florence de CAMARET, Jean BRUN, Christiane MOINE, Corinne CORNILLON, Marielle BORT, Thierry BOUFFIER.

Excusés :

Jeannine CHAPELLE, Rémi CHAIX.

Absents :

Gérard GINSBURGER, Emanuele DE PLANO.

Président de Séance :

Jacky PICQUET

Secrétaire de Séance :

Corinne CORNILLON

Ouverture de la séance à 18h30

Ordre du jour

1) Approbation du CR de la réunion du 10 octobre 2017.

Ni remarques, ni commentaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n°28/2017 : Marché public pour les travaux d'aménagement des voiries communales - 2^{ème} tranche.

La CAO s'est réunie, le mardi 24 octobre à 14h30, pour comparer les offres négociées et décider de l'attributaire du marché.

La commission s'est basée sur les critères de jugement des offres à savoir la valeur technique et le prix et propose de retenir, la société EIFFAGE, qui arrive en première position, pour un montant de 211 607.55 euros HT soit 253 929.06 euros TTC.

Le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir approuver la décision prise par la CAO.

Vote à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération n°33/2017 : Création d'un emploi fonctionnaire d'adjoint administratif.

Le Maire expose à son conseil la nécessité de créer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif pour les raisons qui suivent.

Le secrétariat de Mairie de Saint-Pierre de Mézoargues est assuré par une seule personne à mi-temps.

Or, la quantité et la qualité du travail ont évolué.

La secrétaire de mairie doit être remplacée pendant ses absences (congrés professionnels et maladies, formations, réunions...) pour assurer la continuité du service public.

Il est donc indispensable d'avoir une deuxième personne titulaire au secrétariat de la mairie de Saint-Pierre de Mézoargues.

L'emploi correspond au grade d'adjoint administratif (échelle de rémunération C1), permanent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28 heures par semaine (poste à 80%), pour exercer les fonctions liées au secrétariat de la mairie (PLU, investissements...).

La durée hebdomadaire du poste changera après la finalisation des dossiers PLU et CDDA (programme d'investissement) : elle sera à 17h30 par semaine.

Il précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au chapitre 012, article 6411 du budget 2018 de la collectivité.

Le Maire demande alors à ses conseillers de se prononcer sur cette création de poste ainsi que sur la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Et, leur demande la permission de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

Vote à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération n°34/2017 : Modification du tableau des emplois-effectifs.

Le Maire informe ses conseillers qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois-effectifs de la collectivité à la date du 16 novembre 2017.

La modification du tableau des emplois-effectifs se traduit par le tableau tel que présenté ci-après :

<i>Cadres d'emplois et grades</i>	<i>Nombres d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Cadre d'emplois de rédacteur administratif</i>		
- <i>Rédacteur administratif</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
- <i>Rédacteur principal</i>	<i>1 poste à 17h30</i>	
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>		
- <i>Adjoint technique principal 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 35 heures</i>	
<i>Cadre d'emplois d'adjoint administratif</i>		
- <i>Adjoint administratif</i>	<i>1 poste à temps non complet</i>	<i>Durée de travail : 28 heures/semaine pour tenir compte de la surcharge de travail actuelle : PLU/Programme d'investissements.</i>
<i>Contractuels</i>	<i>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</i>	<i>Observations</i>
<i>Contractuel-Adjoint technique</i>		
- <i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 15 heures</i>	
<i>Contractuel- Adjoint d'animation</i>		
- <i>Adjoint animation de 2^{ème} classe</i>	<i>1 poste à 28h30</i>	
<i>Contrat Accompagnement Emploi</i>		
- <i>Adjoint technique</i>	<i>2 poste à 35 heures</i>	

Vote à l'unanimité des membres présents.

5) Délibération n°35/2017 : Consultation des entreprises pour les travaux d'agrandissement de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'agrandissement de la salle de l'ancienne cave coopérative, salle polyvalente de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues, doivent être réalisés en 2018.

Les récentes études ont estimé ces travaux à plus de 250 000 euros HT. Le Département participera à hauteur de 163 100 euros HT du projet.

Il est nécessaire de procéder à une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur la maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le lancement de cette consultation et de l'autoriser à signer tout document relatif au dossier.

Vote à la majorité des présents :

- **2 abstentions.**

- **5 votes pour.**

6) Délibération n°36/2017 : Avis sur la demande d'autorisation présentée par le SYMADREM pour le projet d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Arles et Tarascon.

Le Maire rappelle à son conseil que par arrêté inter préfectoral du 22 septembre 2017 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique qui se déroule, actuellement, au sein de la mairie de Saint-Pierre de Mézoargues et d'autres communes énoncées dans l'avis d'enquête, pendant quarante jours consécutifs, du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 8 décembre 2017 inclus portant sur la demande d'autorisation présentée au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement par le SYMADREM dans le cadre du projet de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Arles et Tarascon avec mise en transparence du remblai et mesures associées.

Ce dossier d'enquête publique est consultable en mairie pendant toute la durée de l'enquête, pendant quarante jours consécutifs, du lundi 30 octobre 2017 au vendredi 8 décembre 2017 inclus.

Un registre d'enquête est également disponible pour y consigner les observations et propositions de chacun.

Le maire énumère les permanences pour Saint-Pierre de Mézoargues aux jours et heures suivants : le mardi 31 octobre et les mardi 7,14,21 et 28 novembre et le jeudi 7 décembre 2017 de 14h30 à 17h30.

Ces permanences serviront aux 3 commissaires enquêteurs désignés (M. MOUTTE, le président et Mme VACCARO et M. ORIOL, membres titulaires) de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public.

Il informe ses conseillers sur la nécessité pour les communes où a été déposé un dossier d'enquête d'émettre un avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête, et ce, conformément aux dispositions de l'article R.214-8 du code de l'environnement.

Avant de formuler son avis, le Maire a demandé au commissaire enquêteur les confirmations suivantes :

- la confirmation que la rehausse du déversoir fasse bien partie des travaux en enquête.
- la confirmation du planning.

Le commissaire enquêteur a transmis la demande du maire au SYMADREM.

Ce dernier a donné une réponse rassurante :

- « La rehausse du Déversoir de Boulbon fait bien partie intégrante des travaux de la rive gauche du Rhône, objet de l'enquête publique en cours. »

Et, cette réhausse du déversoir se fera avant la finalisation du chantier.

Suite à cette réponse réconfortante du SYMADREM, le Maire reste quand même prudent sur le calendrier donné.

C'est pourquoi, il décide d'émettre **un avis favorable avec la réserve suivante** :

« L'enquête publique en cours est importante. Elle finalise l'ensemble du dossier du Plan Rhône Aval.

La rehausse du déversoir faisant bien partie des travaux de la rive gauche du Rhône, travaux faisant l'objet de l'enquête en cours, il est indispensable que la rehausse du déversoir de Boulbon-Vallabrègues soit faite avant la totale finalisation du chantier entre Tarascon et Arles.

Puisque cette rehausse est une mesure compensatoire, il est indispensable que celle-ci soit opérationnelle avant l'ensemble du chantier qui demande compensation ».

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont d'accord avec l'avis donné ci-dessous.

Vote à l'unanimité des membres présents.

7) Délibération n°37/2017 : Indemnité de conseil au Receveur Municipal de l'exercice 2016

Considérant le courrier du 26 octobre 2017 de la Direction Générale des Finances Publiques de Tarascon relatif à la demande de mandatement du décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 pour Monsieur le Receveur Municipal Jean Marie GAYRAUD.

Le Maire a insisté sur les qualités et compétences de Monsieur GAYRAUD pour lesquelles, il souhaite attribuer l'indemnité de conseil à 100%.

Il demande alors à ses conseillers, après avoir demandé le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, de bien vouloir :

- Accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- Calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel 16 septembre 1983 précité et de l'attribuer à Monsieur Jean Marie GAYRAUD, Receveur Municipal.

Vote à l'unanimité des membres présents.

8) Questions diverses

1. *Broyeur pour les déchets verts*

Madame Corinne CORNILLON, conseillère municipale, demande si la mairie a pris une décision sur l'achat d'un broyeur pour les déchets verts.

Il en résulte qu'il a été difficile de trouver une solution simple et qui convienne à tout le monde.

Le Maire est ouvert à toutes autres propositions.

La mairie réfléchit sur la question.

2. *Nouvelle carte d'accès aux déchetteries de la communauté d'agglomération ACCM*

La mairie diffusera l'information aux riverains, sur son site internet et sur le bulletin municipal 2018.

Pour obtenir la carte d'accès aux différentes déchetteries de la communauté d'agglomération, ACCM réclame le numéro d'immatriculation du véhicule. Mais, tout le monde n'utilise pas son véhicule pour aller à la déchetterie. Le Maire se renseignera auprès d'ACCM à ce sujet.

3. *Arbre sur la place Georges de Régis*

Un arbre sera planté sur la place Georges de Régis une fois que les travaux de voirie sur le chemin du Rhône seront terminés car la place sera impactée par les travaux.

Fin de séance à 19h40